

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

DATE DE LA CONVOCATION

le 21 janvier 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Séance n° 1 du 27 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi vingt-sept janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Manuella PESTEL représentée par Nathalie ANCELIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Hervé BIGOURD

❖ *Délibération n° CM..01-2025*

Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat et mobilités de la communauté d'agglomération du Beauvaisis :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 a arrêté le projet du plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat et mobilités de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Une enquête publique pourrait avoir lieu en mai/juin 2025.

Conformément l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit soumettre un avis sur ce projet.

Le dossier a été envoyé aux membres du Conseil Municipal le 21 janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 060-216005793-20250127-01_2025-DE

Ce dossier est constitué :

- D'un rapport de présentation,
- D'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- D'un règlement écrit et d'un règlement graphique,
- Des annexes

S'ajoutent à ces pièces celles se rapportant au programme local de l'habitat et au plan de mobilité intégrés au PLUI valant PLUI-hm, à savoir :

- Un programme d'orientations et d'actions (POA) relatif à l'habitat,
- Un programme d'orientations et d'actions (POA) relatif à la mobilité

le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable pour le projet du plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat et mobilités de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour extrait certifié conforme, le 29 janvier 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 29 janvier 2025.

Hervé BIGOURD, Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a vertical line and a small flourish.